

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

LA BOUTIQUE
Facturation
POLYCLINIQUE DE BOIS BERNARD
70 ROUTE DE NEUVIREUIL
62320 BOIS BERNARD

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises
Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3051 - BOISSON THE A LA MENTHE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	59,70	1	12%	52,54
3080 - AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	66,00	1	12%	58,08
3093 - CAFE NUAGE SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	64,50	1	12%	56,76
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	2	12%	120,91
3032 - CAPPUCCINO VANILLE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	1	12%	60,46
3092 - CAFE NUAGE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	62,70	2	12%	110,35
3091 - CAFE NOIR SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	58,50	2	12%	102,96
3090 - CAFE NOIR X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	56,70	2	12%	99,79

Conditions de règlement:	Règlement à 60 jours	Total HT	661,85
Mode de règlement:	Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)	Total TVA 5,5%	36,39
		Total TTC	698,24
		Payé	698,24
		Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
01/12/2024	698,24	Ordre de prélèvement	T241119

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)